



**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte

I – SA MISSION

La Financière agricole du Québec a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II – UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Trois grands mandats émergent de la mission de l'organisation : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, l'adaptation du secteur aux grands enjeux qui le sollicitent et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et près de 1 500 entreprises forestières.

La société dispose d'un budget septennal prédéterminé par le gouvernement du Québec, dont le montant annuel alloué est de 305 millions de dollars. Elle administre des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,4 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente 53 % du financement agricole au Québec.

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles : le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

III – UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Afin que La Financière agricole puisse accomplir pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse, un plan triennal de développement, couvrant les années 2006 à 2009, a été mis en œuvre.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2006-2007 s'inscrivent à l'intérieur de la vision stratégique de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision se résume ainsi : « Capitalisant sur son partenariat, sa relation privilégiée avec la clientèle, l'expertise de son personnel et ses alliances, La Financière agricole du Québec, acteur incontournable du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, jouera un rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles. » Par l'accomplissement de la majorité des actions figurant à son plan de

développement, la société se trouve bien implantée auprès de sa clientèle et répond ainsi à sa vision stratégique, la qualifiant de pilier économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.

IV – DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole compte près de 700 employés, dont les deux tiers œuvrent en région. Tout au cours de l'année, la mobilisation et l'engagement de personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle ont permis de dispenser des services de qualité et ont contribué à la performance de la société. Leur savoir-faire a aussi permis de relever plusieurs défis et d'atteindre les objectifs corporatifs fixés.

V – UN PARTENARIAT UNIQUE

Par sa constitution juridique et l'ampleur de son mandat, La Financière agricole est qualifiée d'organisme d'une nouvelle génération et est tournée vers l'avenir. Sa principale caractéristique est qu'elle est issue d'un partenariat unique avec le monde agricole qui constitue sa clientèle. Son cadre juridique et organisationnel a été élaboré avec le milieu, et son conseil d'administration assume un rôle stratégique. Cinq des onze membres du conseil d'administration de l'organisation représentent le milieu agricole. De plus, les représentants des producteurs sont associés à l'élaboration du plan d'affaires, du plan stratégique et des programmes de la société.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et pour l'ensemble des producteurs agricoles. Cette relation privilégiée s'est encore solidifiée tout au long de l'année et s'est exprimée, tant dans l'évolution des programmes que dans les solutions adoptées pour faire face aux difficultés.

VI – UNE ORGANISATION QUI RAYONNE

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation d'améliorer considérablement sa notoriété, pour ainsi projeter une image d'une forte crédibilité.

* * *

La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers efficaces répondant en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement. Son importante capacité d'intervention, sa vision stratégique de l'avenir, son personnel compétent et dévoué, son partenariat exceptionnel avec le milieu agricole québécois et son rayonnement comme chef de file en témoignent.



Table des matières

I	Sa mission.....	1
II	Une organisation de première ligne	1
III	Une vision d'affaires axée sur le développement et la pérennité du secteur agricole.....	1
IV	Des actions appuyées par des gens compétents et engagés.....	1
V	Un partenariat unique	1
VI	Une organisation qui rayonne.....	1
1.	Lettres de présentation du rapport	4
2.	Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	5
3.	Rapport de la Direction de la vérification interne	5
4.	Message du président du conseil d'administration	7
5.	Message du président-directeur général	9
6.	Le contexte.....	10
7.	Notre apport aux entreprises agricoles et forestières	11
	Des objectifs d'affaires prioritaires.....	11
	Une organisation tournée vers son milieu.....	11
	L'utilisation efficiente des ressources	12
	Le cadre financier.....	14
	Nos programmes de financement	15
	Nos programmes d'assurance et de protection du revenu	17
	Les investissements de Capital Financière agricole inc.	19
	L'état des fonds.....	20
LES ANNEXES		
Annexe 1 :	Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales.....	22
Annexe 2 :	Des résultats qui comptent.....	26
Annexe 3 :	Tableaux, statistiques et cartes.....	30
Annexe 4 :	Pour vous, à la grandeur du Québec	39
Annexe 5 :	Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	41
Annexe 6 :	Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	44
Annexe 7 :	Comité de direction de La Financière agricole du Québec	45
Annexe 8 :	Organisation administrative.....	46
Annexe 9 :	Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc	48
États financiers de 2006-2007		Tiré à part

Dépôt légal - 2^e trimestre 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-50031-5

Dans le présent document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.
La Financière agricole du Québec s'engage à produire, sur demande, le présent document en médias adaptés.

Photo de la couverture :
Saint-Michel-de-Bellechasse

Crédits photos :
Pages 6, 8, 10, 14, 15, 17, 19,
21 et couverture : MAPAQ

Pages 2 et 11 : Jacques Dorion

Page 16 : Jean Désy

Lettres de présentation du rapport

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

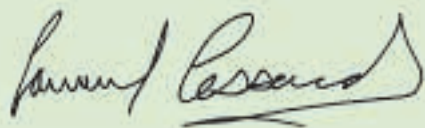
Monsieur Claude Béchard
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007.

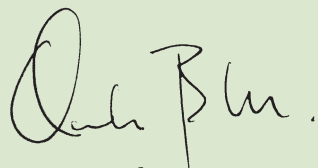
Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2006-2007, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation,

Laurent Lessard



Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

Claude Béchard

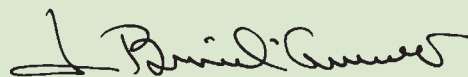
Québec, juin 2007

Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2006-2007, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le président-directeur général
de La Financière agricole du Québec,

Jacques Brind'Amour

Lévis, juin 2007

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2006-2007 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques, ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le plan d'affaires de 2006-2007. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.



Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Lévis, le 30 mai 2007

Rapport de la Direction de la vérification interne

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2006-2007.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2006-2007 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne,

Suzanne Pitre

Lévis, le 30 mai 2007





Message du président du conseil d'administration

Ce rapport annuel clôt l'avant-dernière année de la convention sur la création de La Financière agricole du Québec; il marque donc une étape, celle où La Financière doit poser un regard sur ses réalisations et leurs effets sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire. À mon sens, le travail accompli témoigne d'un partenariat à la hauteur des espoirs que nous y avons placés.

Certes, une conjoncture qu'il était difficile d'imaginer à l'origine s'est installée. Il est apparu d'autant plus important alors de compter sur une équipe qui loge à l'enseigne du dynamisme et du professionnalisme. C'est le cas de La Financière agricole. Par « équipe », j'entends aussi bien les administrateurs que le personnel de l'organisation et ses partenaires du monde agricole.

Nombreuses ont été les réalisations significatives au fil des ans. Mon intention n'est pas de les énumérer (on en verra quelques-unes plus loin dans ces pages) comme d'insister sur les valeurs qui se sont concrétisées à travers elles : l'implication, le partenariat, l'innovation, la performance, la qualité, la réussite, la compétence et l'engagement. Toutes des valeurs qui guident les pas de l'organisation depuis ses débuts.

Ces valeurs, je les vois notamment dans le service à la clientèle. La Financière agricole s'est employée efficacement à répondre aux besoins des producteurs, qu'il s'agisse de parer à des problèmes de liquidités, de rassurer les investisseurs, d'engager du capital de risque, d'appuyer la relève agricole, etc. Elle répond d'autant mieux à ces besoins que la voix des agriculteurs se fait entendre à son conseil d'administration. C'est de cette façon que se font les bons partenariats, en étant animés par les mêmes objectifs et la synergie des compétences!

Ces valeurs, je les vois aussi dans l'administration et la gestion de l'organisation. La Financière agricole peut en effet se revendiquer d'une saine et proactive gestion. Que l'on pense, entre autres, à l'harmonisation des programmes fédéraux et provinciaux, au rôle de première ligne qu'elle a tenu dans l'indemnisation liée aux différentes crises et aux efforts qu'elle a déployés à l'égard des productions en émergence.

Cela étant établi, il reste que les artisans de l'entente avaient dans leur viseur, dès le début, un avenir fait de risques spécifiques reconnus. Mais qui aurait pu prévoir le jamais vu, l'exceptionnel : l'encéphalopathie spongiforme (ESB), la concurrence déloyale faite aux céréaliculteurs par le *Farm Bill* américain, les ravages du circovirus porcin ?

Il n'appartient pas à La Financière agricole de parer seule à ce genre de risques. Comme nous le réclamions déjà l'an dernier, le recours à la clause d'exception s'impose donc, afin de remédier aux effets d'une telle situation et de travailler à un arrimage amélioré avec les programmes fédéraux.

Par sa présence, son savoir-faire, sa vision, ses stratégies, son sens des affaires responsable, sa crédibilité, La Financière agricole peut effectivement prétendre au rôle de chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Cette constatation non seulement s'impose : elle milite en faveur du renouvellement de la convention d'origine et d'une vision plus large encore.

Le président du conseil d'administration,

Laurent Pellerin

Le 31 mai 2007



Message du président-directeur général



Depuis sa mise en place, La Financière agricole a relevé de nombreux défis et a accompagné les entreprises agricoles dans la mouvance des grands enjeux qui ont affecté le monde agricole et agroalimentaire : la libéralisation des échanges commerciaux, les exigences agro-environnementales, la croissance du nombre des épizooties, la fréquence accrue des incidents climatiques, la hausse des risques du marché, la faible croissance des revenus des producteurs, le défi de la relève agricole et bien d'autres.

La Financière agricole a maintenant six années d'existence. Sa création ayant été précédée de plusieurs travaux de concertation des décideurs, elle est plus que le résultat de la simple fusion de deux organismes. Elle a permis le rassemblement et l'expression de la volonté des principaux acteurs agricoles de même que la conjonction de ceux-ci avec les dirigeants des entreprises agroalimentaires.

Lors de sa mise en place en 2001, La Financière agricole se voyait confier une mission élargie, des pouvoirs étendus, des moyens d'action plus grands, et ce, dans le cadre d'une dynamique nouvelle fondée sur un partenariat d'affaires avec le monde agricole.

L'organisation s'est mise à la tâche en mettant en place un nouveau régime de protection du revenu, en actualisant son programme de financement par l'offre de nouveaux produits adaptés au contexte, en soutenant la restructuration de certaines activités liées à la mise en marché et en redéployant son réseau de services en région. Puis, répondant aux besoins d'investissements dans le secteur agroalimentaire, elle a mis sur pied une filiale d'investissement, Capital Financière agricole inc.

Dans la même foulée, La Financière agricole s'est dotée d'outils lui permettant d'interpréter avec exactitude la conjoncture économique et la réalité des entreprises. Elle a mis en place, avec ses partenaires, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA). Plus récemment, La Financière agricole a rendu disponible une publication sur la valeur, tant en amont qu'en aval, des terres agricoles et elle a mis au point l'Agroindicateur permettant d'évaluer l'état de l'économie agricole.

Des mesures spéciales ont également été mises en place en faveur des entreprises de plusieurs secteurs. De même, elle a créé un nouveau programme d'appui à la relève agricole basé

sur la reconnaissance de la formation scolaire de ceux qui s'établissent sur la ferme ou qui démarrent une entreprise.

C'est en ayant à l'esprit l'ensemble de ces réalisations que La Financière agricole du Québec a élaboré un plan de développement pour 2006-2009. Ainsi, à l'aube du renouvellement de sa convention, La Financière agricole, dans son deuxième plan de développement, a énoncé, en vertu du contexte actuel et de son évolution prévisible, ces orientations prioritaires :

- Pour faciliter la **capacité d'adaptation au changement**, elle a choisi de faire évoluer ses interventions pour mieux outiller les entreprises par rapport à leur environnement d'affaires.
- Pour soutenir la **maîtrise du développement agricole et agroalimentaire**, elle s'est engagée à favoriser le développement viable des entreprises.
- Afin d'améliorer de façon continue sa **performance auprès de la clientèle**, elle poursuivra le renouvellement de ses façons de faire.
- Par ailleurs, en vue de **maintenir et de développer sa capacité financière**, l'organisation cherchera à accroître encore davantage l'autofinancement de ses opérations courantes.

Ces orientations devraient permettre à La Financière agricole d'agir efficacement dans l'environnement changeant dans lequel évolueront les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Et il va de soi que l'engagement constant de l'ensemble de notre personnel de même que celui des membres du conseil d'administration sont à la source de nos réalisations et qu'ils sont également garants des succès futurs de notre organisation.

Le président-directeur général,

Jacques Brind'Amour

Le 31 mai 2007

Le contexte

La conjoncture agricole et agroalimentaire a été marquée par la force du dollar canadien et ses conséquences dans le domaine de la transformation, l'évolution de la demande pour certains produits ainsi que l'impact des conditions climatiques, tant locales qu'à l'étranger, sur le prix de certaines denrées. Le secteur porcin étant déjà aux prises avec la maladie, les revenus de la production ont été affectés par le niveau élevé du dollar canadien et les problèmes qu'a connus le secteur de l'abattage. Dans le cas de la production laitière au Québec, l'évolution de la demande et des prix à la ferme s'est traduite, l'an dernier, par des revenus équivalents à ceux de 2005. Le prix des grains et des céréales a connu une importante remontée l'automne dernier, notamment en raison de conditions climatiques défavorables aux récoltes dans certains pays. À l'échelle nord-américaine, la demande grandissante reliée aux biocarburants est de bon augure pour le prix des grains et des céréales. Mais elle devient aussi une source de préoccupation pour les productions animales, qui représentent les deux tiers de la production agricole au Québec. Dans l'ensemble, ces conditions conjoncturelles ont entraîné une diminution du revenu agricole net des producteurs.

L'ÉVOLUTION DES REVENUS

Pour l'année civile 2006, la valeur des recettes monétaires agricoles, incluant les ventes commerciales et les paiements gouvernementaux, s'est accrue de moins de 1 % et s'établit à 6,2 milliards de dollars au Québec. De ce montant, la valeur des ventes a été de 5,3 milliards de dollars, soit 2 % de moins qu'en 2005. Si les recettes monétaires totales se sont accrues en 2006, c'est en raison de la hausse des paiements de programmes, qui sont passés de 749 millions de dollars en 2005 à 896 millions en 2006.

Les recettes provenant des ventes de productions animales ont affiché un recul de 4 % en 2006. La plus importante d'entre elles, soit la production laitière, a généré des ventes équivalentes à celles de 2005. Les conditions de la demande ont entraîné, en début d'année, une réduction du volume de production requis, représentant 3 % des quotas laitiers. Moins élevée qu'en 2005, la hausse des prix à la ferme a permis de maintenir la valeur des ventes. Quant à la production porcine, deuxième en importance, les prix défavorables ont causé une baisse de plus de 200 millions de dollars, soit 20 % de la valeur des ventes. Parmi les principales productions animales, c'est le secteur bovin qui s'en est le mieux tiré l'an dernier. Les ventes ont affiché une croissance



Orge, Saint-Vallier

de 13 % et ont atteint les 500 millions de dollars pour la première fois depuis le déclenchement de la crise de la vache folle, en 2003. Le rétablissement des conditions de marché, notamment depuis la réouverture de la frontière américaine aux bovins canadiens de moins de 30 mois en 2005, a permis ce rattrapage.

Quant aux productions végétales, la valeur des ventes a totalisé 1,5 milliard de dollars, soit 4 % de plus qu'en 2005. Le prix du maïs, principale culture au Québec, a atteint, à la fin de l'année 2006, son plus haut niveau depuis quelques années. En dépit des importantes récoltes américaines des dernières années, ce redressement a été notamment favorisé par de mauvaises récoltes de céréales à l'étranger, en particulier en Australie. Les rendements au Québec ont cependant été affectés par des conditions climatiques défavorables lors de la période des semis. Dans l'ensemble, les revenus tirés de la vente de maïs ont augmenté de 12 % en 2006, pour atteindre près de 300 millions de dollars au Québec. Les objectifs étatsuniens en matière de biocarburants pourraient entraîner, au cours des prochaines années, un contexte favorable à des revenus élevés pour les grains, les céréales et les oléagineux.

Globalement, la poursuite des conditions difficiles décrites dans certaines productions aura vraisemblablement conduit à une deuxième baisse consécutive du revenu agricole net au Québec. Selon les premières estimations disponibles, le revenu agricole net au Québec aurait atteint 428 millions de dollars en 2006, comparativement à 643 millions l'année précédente. N'eût été de la hausse des paiements de programmes, la réduction aurait pu être plus importante.

Dans ces conditions, le faible niveau des taux d'intérêt des dernières années n'apparaît pas suffisant pour stimuler une croissance des investissements agricoles. Les dépenses annuelles en immobilisations agricoles ont atteint 610 millions de dollars au cours des deux dernières années au Québec, soit un niveau plus faible que celui observé lors des années précédentes. Compte tenu de la conjoncture agricole, il est permis d'envisager qu'il en sera de même en 2007.

Notre apport aux entreprises agricoles et forestières

Le contexte économique et les politiques qui en découlent ont nécessité, de La Financière agricole, une énergie importante pour trouver des solutions financières répondant le plus adéquatement possible aux besoins des entreprises agricoles. Dans un souci d'assurer la stabilité et le développement des entreprises agricoles et forestières québécoises, elle a fait preuve d'adaptation dans la gestion des outils financiers qu'elle administre.

DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

Les réalisations de l'année 2006-2007 reflètent les activités courantes de l'organisation et les actions liées à la mise en œuvre de la première phase de son plan de développement de 2006-2009 et du plan d'affaires de 2006-2007 qui en résulte.

En fonction du plan triennal de développement, le plan d'affaires de 2006-2007 proposait les quatre orientations suivantes : 1) faire évoluer les interventions pour augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à l'environnement d'affaires; 2) favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance; 4) réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation.

Afin d'atteindre les 20 objectifs stratégiques établis dans son plan d'affaires de 2006-2007, La Financière agricole a jugé 40 actions prioritaires, la majeure partie ayant été réalisée au terme de l'exercice. Les détails en sont présentés à l'annexe 2 du présent document.

L'exercice de 2006-2007 de La Financière agricole se veut la continuité et la consolidation d'initiatives entreprises au cours des dernières années, de même que l'amorce de son nouveau plan triennal de développement. L'organisation a également mis en place différentes mesures pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle en regard de la conjoncture économique et politique.



Route Michaud, Île du Collège, Ville-Marie

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS SON MILIEU

Constamment à l'écoute des préoccupations de sa clientèle et à la recherche de solutions, l'organisation mise sur le maintien de cette relation d'affaires et de confiance. Bien implantée dans son milieu et au fait des particularités régionales, elle est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour ses produits adaptés aux besoins de la clientèle, contribuant ainsi directement au développement économique des régions et à la stabilité des communautés rurales.

LE RÉSEAU RÉGIONAL

Présente dans toutes les régions agricoles du Québec, La Financière agricole offre tous ses produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de première ligne comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. L'organisation dispose, dans chacun de ses centres de services, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de la clientèle de chaque région. Elles sont ainsi en mesure d'offrir, aussi bien sur le plan du financement que sur celui des assurances, des solutions adaptées à chaque situation.

Outre la prestation de services qu'il fournit directement à la clientèle, le personnel des centres de services est également impliqué localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent au dynamisme et au développement des régions. À de multiples occasions, il a collaboré à des événements et à des activités afin de promouvoir les produits agricoles régionaux.

En 2006-2007, les personnes-ressources des différents centres de services ont notamment tenu plus de 70 assemblées d'information sur les programmes d'aide à l'établissement en agriculture ou sur les nouvelles modalités de détermination des pertes dans la protection collective du foin du Programme d'assurance récolte.

LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Afin de respecter son engagement de services, La Financière agricole s'assure annuellement de la satisfaction de sa clientèle en procédant à son évaluation à l'aide de divers sondages.

Le sondage réalisé en mai 2006 indique que près de 93 % des clients sont satisfaits de La Financière agricole, dont 34 % se disent très satisfaits. L'appréciation globale du service à la clientèle atteint 95 % lorsque l'on parle de l'expérience relative aux contacts téléphoniques et 97 % lorsqu'il est question des contacts en personne dans un centre de services ou de l'expérience de la visite effectuée

à l'entreprise agricole. De plus, 93 % des personnes sondées se disent satisfaites des produits de financement, et 90 % d'entre elles indiquent leur satisfaction envers les produits d'assurance récolte. Aussi, 89 % de la clientèle est satisfaite de son expérience générale des services en ASRA. La satisfaction globale envers le PCSRA est, par ailleurs, plus faible; 51 % des entreprises agricoles étant satisfaites de leur expérience avec ce programme.

Il ressort également, à la suite du sondage, que l'organisation est perçue positivement. En effet, la grande majorité de la clientèle, soit 85 %, considère que La Financière agricole est un chef de file dans le développement des entreprises agricoles au Québec, en matière de financement et d'assurance.

L'ensemble des résultats des six enquêtes réalisées à ce jour témoigne d'une constance de la satisfaction de la clientèle. En effet, depuis 2003, le taux de satisfaction global de La Financière agricole est très élevé, se maintenant au-dessus de 89 %. Cela démontre avec certitude que les clients sont satisfaits des produits et services offerts par La Financière agricole.

UNE RELATION DE PROXIMITÉ

La Financière agricole travaille continuellement à l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires, ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise. Afin d'assurer une présence et un soutien au milieu, elle a intensifié, au cours des dernières années, ses activités de relations publiques. À cet égard, elle a soutenu financièrement l'organisation de plus de 200 événements à la



M. Simon Parent



M. Martin Turcot



M^{me} Véronique Hupin

grandeur du Québec. Elle a également participé à plus d'une trentaine de salons et d'expositions agricoles, et remis de nombreux prix et bourses. En 2006, trois initiatives lancées en 2005, soit l'Agroindicateur, le bulletin La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec et le concours Tournez-vous vers l'excellence!, ont été réalisées, une fois de plus, avec succès.

Complément naturel au Programme d'appui financier à la relève agricole mis en place par La Financière agricole, le concours Tournez-vous vers l'excellence! réitère l'engagement de l'organisation envers la relève ainsi que l'importance qu'elle lui accorde. En 2006, le gagnant de la bourse de 5 000 dollars fut M. Simon Parent, de l'entreprise Novafruit inc., située à Sainte-Cécile-de-Milton en Montérégie. Les deux autres finalistes furent M^{me} Véronique Hupin, du Vignoble Les Pervenches, de Farnham, et M. Martin Turcot, de la Ferme Aux Pleines Saveurs, sise à Saint-André-Avellin. Par ailleurs, le thème de la relève agricole a également fait l'objet d'un nouveau cahier spécial inséré dans un média spécialisé en agriculture.

L'ÉCOCONDITIONNALITÉ

Dès 2004, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action en matière de développement durable et d'écoconditionnalité. Depuis le 1^{er} janvier 2005, elle a introduit, au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et aux programmes de financement, une mesure d'écoconditionnalité basée sur la norme de phosphore, telle qu'elle est édictée au Règlement sur les exploitations agricoles. La Financière agricole privilégie une application progressive de l'écoconditionnalité dans une perspective d'accompagnement des producteurs, visant ainsi l'atteinte de la conformité environnementale des exploitations agricoles d'ici 2010.

La Financière agricole maintient également ses engagements dans le cadre du programme conjoint de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles visant la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. Elle favorise ainsi une approche par bassins versants et la réalisation de certains aménagements aux abords des cours d'eau, à la suite du retrait des superficies de la production agricole.

L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole a poursuivi ses actions pour améliorer sa gestion et sa performance administrative.

LES RESSOURCES HUMAINES

La Financière agricole peut compter sur un personnel compétent, dévoué et souvent impliqué dans les activités du milieu pour atteindre ses objectifs et offrir des services de qualité à sa clientèle. Au 31 mars 2007, l'organisation bénéficiait de l'apport de plus de 700 employés; environ 400 d'entre eux étaient répartis dans l'ensemble du Québec et affectés directement au service à la clientèle.

Tableau 1. Nombre d'employés par catégories d'emploi au 31 mars 2007

Catégorie	Nombre
Hors cadres	5
Cadres	35
Professionnels	293
Techniciens et personnel de bureau	374
Total	707

L'organisation a poursuivi sa démarche de gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre. Cette approche lui permet de déterminer les actions adéquates à entreprendre en matière de relève et de maintien de son expertise.

La Financière agricole met tout en œuvre afin de demeurer une organisation avant-gardiste et performante. Un des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif est d'encourager et de soutenir la formation de son personnel. À cet effet, l'ensemble des activités de perfectionnement, pour cette année, correspond à une utilisation de 3 442 jours-personnes et à un investissement de plus de 1,2 million de dollars. Cela représente pas moins de 3,4 % de la masse salariale de l'organisation, ce qui dépasse largement le 1 % attendu en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Plusieurs de ces activités se sont inscrites dans la continuité du développement des compétences de gestion et d'encadrement des équipes.

Le Programme de promotion de la santé permet de sensibiliser le personnel aux bienfaits de l'exercice physique et de l'inciter à en faire. À cet égard, 159 personnes se sont prévaluées des mesures offertes par le programme. Aussi, depuis septembre 2006, les services d'une infirmière sont disponibles au siège social de La Financière agricole.

La Financière agricole a pu compter sur la participation des organisations syndicales, par l'intermédiaire des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP). Près d'une dizaine de rencontres de ces comités ont eu lieu.

À la suite de l'adoption, à l'automne 2005, du Programme d'accueil et d'intégration à la tâche et celui de reconnaissance de l'investissement au travail, des sessions d'accueil destinées au nouveau personnel ont eu lieu au cours de l'année. Elles ont notamment permis aux participants d'acquérir des connaissances sur l'organisation, tout en se familiarisant avec sa structure administrative, sa vision d'affaires, ses programmes, mais également de rencontrer les membres du comité de direction.

Conformément au second programme, une cérémonie a souligné les 25 ans de service des membres concernés du personnel de La Financière agricole du Québec.

En 2006-2007, une nouvelle façon d'implanter les changements organisationnels s'est concrétisée par la mise en place du Comité de gestion du changement et de la transition. Les travaux de ce comité ont été déterminants dans la mise en œuvre de la nouvelle approche par dérivés climatiques en assurance récolte ainsi que dans le cadre de la prestation électronique de services.

LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget de 56,9 millions pour réaliser les opérations récurrentes de gestion de ses divers programmes. Pour 2006-2007, les frais d'administration se sont élevés à 55,8 millions, comparativement à 54 millions en 2005-2006, ce qui représente une augmentation de 3,3 %. Cette augmentation est attribuable essentiellement à la hausse des dépenses de traitements découlant des conventions collectives, incluant l'équité salariale. Comparativement au budget, l'organisation a réalisé des économies de l'ordre de 1,1 million de dollars, attribuables principalement à une gestion rigoureuse de ses dépenses administratives.

Au cours du dernier exercice financier, la partie autofinancée des dépenses d'administration de l'organisation a atteint 64,8 %, dépassant la cible fixée.

LA GESTION DES PLACEMENTS ET DES EMPRUNTS

La gestion des placements repose sur des comptes bancaires, dont l'actif totalisait plus de 934,9 millions de dollars au 31 mars 2007. Selon les projections de trésorerie effectuées pour les différents programmes, les sommes disponibles font l'objet d'une gestion à court ou à long terme. Le Comité de gestion de trésorerie, sous la gouverne du président-directeur général, s'est réuni régulièrement afin de définir les stratégies appropriées de placement et de financement en regard de la conjoncture. Ces stratégies sont en conformité avec la politique générale de placement et de financement de l'organisation.

L'organisation a obtenu, à deux reprises, du gouvernement du Québec, une majoration temporaire de son régime d'emprunts à court terme, pour l'établir à 729 millions de dollars. Au 31 mars 2007, les emprunts en cours totalisaient 646 millions de dollars et étaient réalisés auprès du Fonds de financement du ministère des Finances et de certaines institutions financières canadiennes, afin de respecter les engagements de l'organisation auprès des producteurs, essentiellement en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Le rendement réalisé au cours de l'année par La Financière agricole, dans la gestion active de sa trésorerie, se situe à 4,39 % pour l'ensemble des portefeuilles sous gestion. Notons que ce rendement est supérieur à l'indice de référence fixé par la société.

Concernant les placements à long terme, La Financière agricole a eu recours aux services de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour négocier les catégories d'actif que l'organisation a choisies à l'intérieur de ses portefeuilles de référence. La Caisse gère le portefeuille du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ainsi que du Fonds d'assurance-récolte en conformité avec les politiques de placement adoptées par l'organisation.

Pour l'année financière 2006-2007, le rendement obtenu pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers a été de 13,64 %, avant frais. Pour la même période, le Fonds d'assurance-récolte réalisait un rendement de 15,75 %, avant frais, ce qui se compare avantageusement à celui des autres déposants de la Caisse et aux indices de marché.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les éléments de l'actif informationnel contribuent à l'accomplissement de sa mission en soutenant efficacement la prestation de ses services et la livraison de ses produits, à la qualité du service et de la relation avec sa clientèle, entre autres en rendant possibles de nouvelles façons de faire qui permettent de rendre les services et produits plus accessibles, plus faciles à utiliser et plus efficaces.

Parmi les faits saillants de la dernière année, mentionnons la refonte du site Internet intégrant une nouvelle navigation mieux adaptée aux besoins de la clientèle, l'amorce des travaux de conception visant la bonification de l'offre de prestation électronique de services et l'utilisation accrue de la géomatique, plus particulièrement dans le cadre de l'implantation de l'évaluation des pertes par dérivés climatiques. Notons, également, le développement et l'implantation du système d'information soutenant la mise en œuvre du Programme de financement forestier, la réalisation des travaux informatiques requis pour l'application des programmes spéciaux à l'intention de la clientèle que sont le Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage et le Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers. Enfin, des efforts ont été investis pour l'évolution et l'amélioration du système supportant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin de répondre, notamment, aux particularités de 2006.

La Financière agricole poursuit l'amélioration de ses services électroniques. Parmi les services en ligne, signalons : l'accès du client à son dossier électronique, la déclaration des volumes de productions assurées, la consultation des plans de ferme, la transmission des données financières requises pour l'administration des programmes et le dépôt direct des paiements.

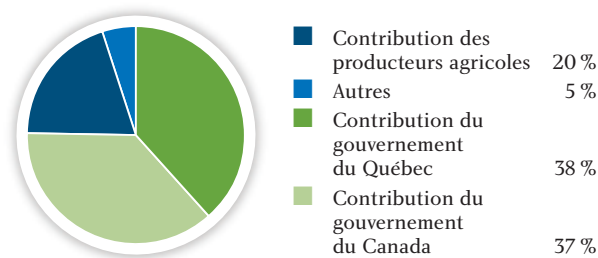


Ferme C.M. Gagnon inc., Saint-Michel-de-Bellechasse

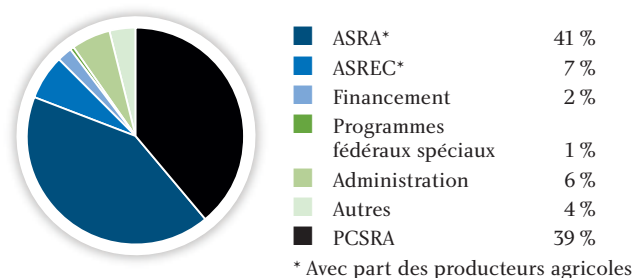
LE CADRE FINANCIER

La Financière agricole a signé, avec le gouvernement du Québec, une convention d'une durée de sept ans, en vertu de laquelle elle s'engage à réaliser sa mission, tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée à laquelle s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada et des entreprises agricoles. Les informations qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

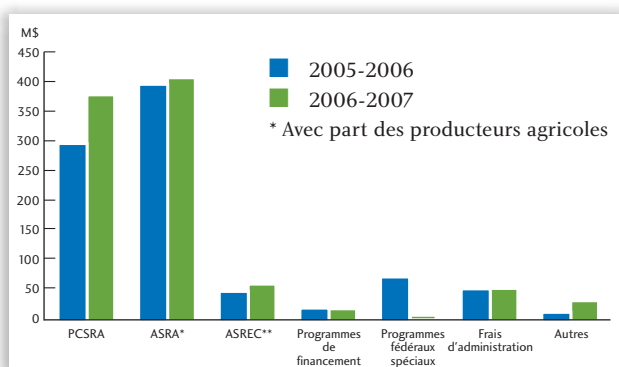
Graphique 1. Sources de revenus en 2006-2007



Graphique 2. Utilisation des ressources financières en 2006-2007



Graphique 3. Utilisation des ressources financières en 2005-2006 et 2006-2007



Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Un comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure un rôle conseil auprès de cette instance, notamment en effectuant un suivi trimestriel des dépenses.

En 2006-2007, différents événements relatifs à la conjoncture économique ont fait en sorte que La Financière agricole a dû utiliser ses surplus cumulés.

NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT

La Financière agricole offre à sa clientèle un appui financier au moyen de garanties de prêts, d'ouvertures de crédit ou de subventions à l'établissement, au démarrage et à l'encadrement, afin d'assurer une plus grande stabilité financière aux entreprises et d'encourager la relève agricole.

Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, les prêts et les ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole se sont élevés aux environs de 919 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 30 % comparativement à l'an dernier. Cette augmentation est survenue malgré une conjoncture incertaine dans certains secteurs en ce qui a trait aux revenus, notamment en production porcine. La moitié de cette augmentation est attribuable au relèvement du maximum de prêts agricoles par entreprise à 5 millions de dollars, le 1^{er} avril 2006. Il était auparavant de 2 millions de dollars. Le nombre de clients en financement a, par ailleurs, diminué et s'établit à 15 812. Parmi cette clientèle, la proportion d'entreprises en arrérages se situait à 5,5 % au 31 mars 2007.

De nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant des projets appuyés par l'organisation ont permis de créer ou de maintenir quelque 5 600 emplois en région.

LE FINANCEMENT AGRICOLE

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec à un coût compétitif.

Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, La Financière agricole a autorisé 3 582 financements agricoles, totalisant 778 millions de dollars. Le nombre de financements agricoles avait atteint 3 044 en 2005-2006, correspondant à 563 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 38 % du volume de prêts et de 18 % du nombre de financements. L'augmentation du montant des financements agricoles a été observée dans l'ensemble des principaux secteurs de production. La production laitière demeure prédominante, représentant plus de la moitié du volume des garanties de prêts agri-

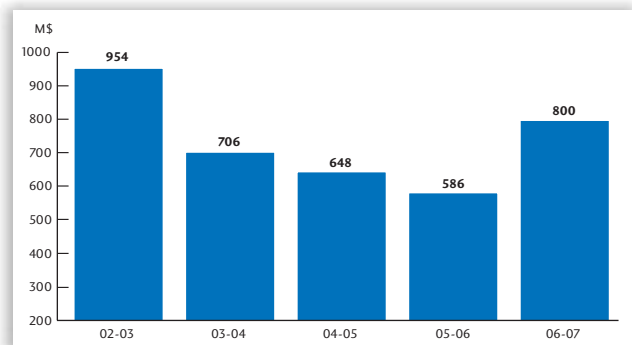


Ferme Jean-Luc Bédard, Saint-Raymond, wapiiti

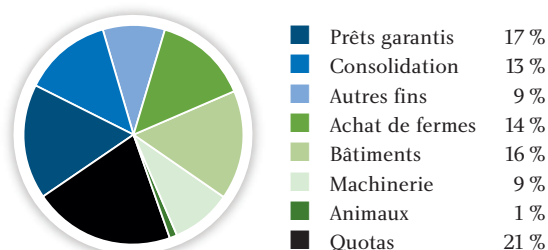
coles consenties. Ces résultats témoignent de l'adéquation des modifications apportées aux programmes de financement en fonction des nouveaux besoins de la clientèle, de même que de l'efficacité de la campagne de communication visant à faire connaître ces changements.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Aussi, on constate que des prêts agricoles de 88 millions de dollars ont été autorisés à des entreprises exploitées à temps partagé et que 68 % du nombre de financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Graphique 4. Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



Graphique 5. Utilisation des montants autorisés en 2006-2007



LES OUVERTURES DE CRÉDIT

Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 119 millions de dollars, incluant celle de 100 millions consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit est d'environ 4 % plus faible que l'an dernier. La Financière agricole en a autorisé 89 au cours de l'exercice financier.

LA PROTECTION CONTRE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Les dépenses de l'organisation en vertu du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt ont été supérieures cette année en regard de l'année précédente. Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a engagé 2,9 millions de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles.

L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

Conçu par La Financière agricole, le Programme d'appui financier à la relève offre à la relève agricole une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises à dimension humaine. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 9,9 millions de dollars à 355 personnes actives dans 333 entreprises. L'an dernier, elles avaient atteint 9,3 millions de dollars. De plus, 630 000 dollars ont été accordés à 63 entreprises en vertu de la subvention au démarrage, comparativement à 870 000 dollars en 2005-2006. Quant à la subvention à l'encadrement, 330 entreprises s'en sont prévaluées, ce qui représente un total de 495 000 dollars. Les montants autorisés à cette fin ont ainsi connu une hausse de 14 %.

À la fin du présent exercice financier, La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a décerné à La Financière agricole le Prix relève agricole 2006. Ce prix vise à mettre en valeur la contribution remarquable d'une organisation ou d'un individu au développement de la relève agricole au Québec.



Prix relève agricole 2006

LE FINANCEMENT FORESTIER

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Auparavant de 500 000 dollars, le montant maximum a été relevé le 1^{er} mai 2006. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 88 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 264 financements forestiers, totalisant 23 millions de dollars, soit le même montant que lors de l'exercice de 2005-2006. Elle a également engagé 145 000 dollars en contributions à l'intérêt auprès de 243 propriétaires forestiers.

Depuis le 1^{er} mai 2006, le programme offre la même grille de taux d'intérêt que le Programme de financement de l'agriculture.

LES INTERVENTIONS SPÉCIALES EN FINANCEMENT

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a dû composer avec des circonstances particulières qui ont eu des impacts sur ses actions. Certaines interventions spéciales en financement, amorcées au cours des dernières années, répondent à des besoins spécifiques que présentent certains secteurs.

La Financière agricole est intervenue, en 2006, pour soutenir financièrement les éleveurs de grands gibiers qui ont convenu d'implanter une certification afin de favoriser la commercialisation de leurs produits. L'intervention vise à permettre aux entreprises d'élevage de grands gibiers de réaliser les investissements requis afin de répondre aux normes de certification.

La Financière agricole administre, par ailleurs, le volet financement du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage, mis en place en 2006. Ce volet vise à accroître les liquidités de ces entreprises.

Cette année, l'organisation a maintenu son soutien au secteur acéricole avec, d'abord, la reconduction de l'intervention spéciale de 100 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles. Cette ouverture de crédit permet à l'Agence de vente des producteurs acéricoles de verser aux acériculteurs, tôt en saison, des avances de paiement sur la vente de leur récolte.

De plus, La Financière agricole administre le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture depuis 2005. D'une durée de cinq ans, ce programme assume une partie des frais qu'occasionnent les stocks de sirop d'érable actuels et, parallèlement, favorise leur écoulement par le versement d'aides au développement du marché et le financement de congés de production.

En ce qui a trait au financement d'outils de production et de transformation, il faut mentionner le financement de divers projets d'expansion favorisant la consolidation et le développement des activités des producteurs agricoles. Signalons aussi que plusieurs projets soutenus par La Financière agricole favorisent le développement de nouveaux produits du terroir. Des entreprises parmi la clientèle ont d'ailleurs remporté des prix reconnaissant la qualité de leurs produits, notamment à l'occasion du Salon international de l'alimentation pour le marché nord-américain.

NOS PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

La Financière agricole offre des programmes d'assurance et de protection du revenu qui permettent de soutenir le secteur agricole québécois dont la rentabilité est liée à la gestion des multiples risques auxquels il est exposé. Le Programme d'assurance récolte (ASREC) permet de couvrir les risques climatiques et naturels. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, l'ensemble des valeurs assurées par ces deux programmes a atteint 4,4 milliards de dollars. Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre l'ensemble des risques associés à une exploitation agricole.

LE PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (PCSRA)

Le Cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le XXI^e siècle a été mis en place par le gouvernement fédéral, pour la période s'échelonnant de l'année 2003 à l'année 2008, et des discussions sont en cours afin d'en assurer le renouvellement pour une autre période de cinq ans. Des ententes fédérale-provinciale-territoriale ont permis, à partir de ce cadre d'intervention, la mise en vigueur du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Pour l'année de participation 2006, les participants devaient aussi contribuer au PCSRA à raison de 0,45 % de leur marge de référence, laquelle représente leur niveau de soutien établi sur la base des cinq dernières années.

La Financière agricole a été mandatée pour mettre en œuvre le PCSRA et en assurer l'administration sur le territoire québécois. Ce programme est le premier niveau d'intervention en matière de sécurité du revenu au Québec. Le programme ASRA, actuellement offert par La Financière agricole, est complémentaire au PCSRA.

Plus de 22 000 entreprises agricoles québécoises sont inscrites au PCSRA. Pour chacune des entreprises participantes, le programme compense toute baisse de marge de production de l'année par rapport à la marge de



Ferme Éli Pilon, Saint-Timothée

référence, et ce, en fonction du niveau de couverture choisi. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. Le paiement versé représente un pourcentage de la baisse de marge, sans toutefois dépasser 70 %. Les ventes de produits admissibles, déclarées par les clients du PCSRA en 2004, totalisent 6,1 milliards de dollars, soit environ 92 % du total des ventes de produits agricoles admissibles au Québec, qui se chiffre, selon Statistique Canada, à 6,6 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du PCSRA représentent plus de 165 millions pour l'année de participation 2005 et 240 millions pour l'année de participation 2006. Le présent exercice financier tient compte des prévisions de paiement pour l'ensemble des participants, notamment pour les années 2005 et 2006.

LE PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

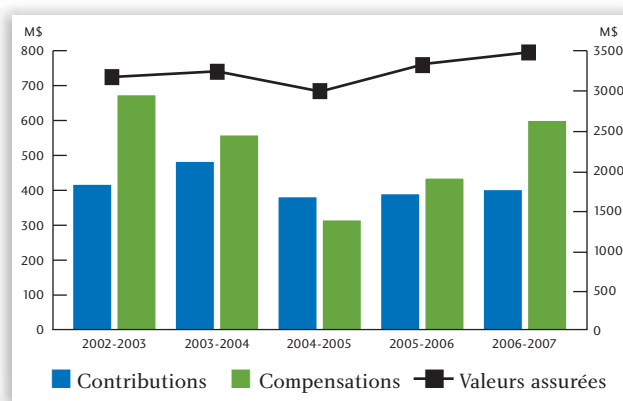
Le programme ASRA vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et couvrent une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2006-2007, cette réduction s'est chiffrée à plus de 1,2 million de dollars.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du PCSRA qui sont accordés aux adhérents. Les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du PCSRA pour les années 2005 et 2006, représentent, pour l'année financière 2006-2007, 601 millions de dollars, dont 249 millions pour le secteur céréalier, 146 millions pour le secteur porcin et 185 millions pour le secteur bovin.

Devant l'importance des paiements du programme ASRA, une réflexion visant à établir des prix de référence pour chacune des productions couvertes est en cours. Cette réflexion est menée par La Financière agricole, en collaboration avec les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles.

Au cours de l'exercice financier, le total des contributions à ce programme s'est élevé à 403 millions de dollars. En 2006-2007, l'ASRA a couvert près de 17 200 producteurs. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient près de 3,5 milliards de dollars.

Graphique 6. Le bilan des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par le programme ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2006-2007, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production des secteurs des veaux d'embouche, bouvillons et bovins d'abattage, des agneaux et des pommes.

D'autre part, la convention liant le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole, depuis 2001, prévoit que les programmes complémentaires de protection du revenu doivent être évalués tous les cinq ans. Ainsi, au cours de la dernière année, les produits veaux de grain, veaux de lait, agneaux et céréales, maïs-grain et oléagineux ont été évalués par une firme d'évaluateurs indépendant. La Financière agricole prendra en considération les recommandations de ces travaux afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du programme ASRA.

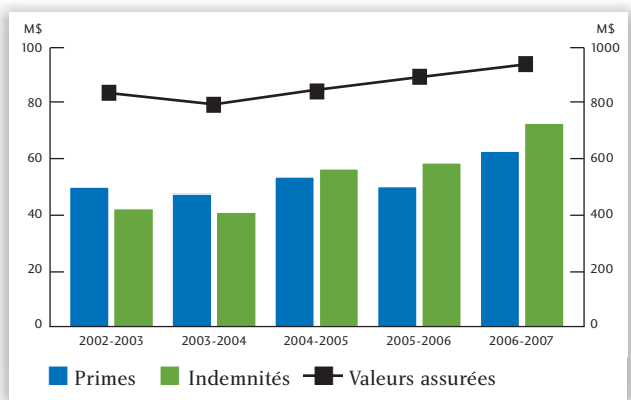
LE PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC)

L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire pour une protection annuelle, sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le

gouvernement fédéral et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, plus de 13 500 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient près de 1,4 million d'hectares, les valeurs assurées atteignant plus de 900 millions de dollars. Les contributions aux primes totalisaient 62,9 millions pour l'exercice financier. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 73,4 millions de dollars en assurance récolte.

Graphique 7. Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers



DES INITIATIVES EFFICACES

La Financière agricole a achevé les travaux permettant d'offrir, dès l'année d'assurance 2007, une nouvelle approche par dérivés climatiques pour la détermination des pertes dans la protection collective du foin. Cette nouvelle méthode d'évaluation est alimentée par des données provenant d'un réseau de stations météorologiques et par des modèles statistiques de prédiction du rendement. En 2006-2007, La Financière agricole a ajouté 35 stations climatiques à un réseau qui en comptait déjà plus de 200. À terme, l'organisation aura implanté 91 nouvelles stations, et le réseau devrait en compter plus de 300.

LES PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION DU REVENU

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a procédé à une révision du cadre de référence des programmes complémentaires de protection du revenu destinés principalement aux secteurs non couverts par le programme ASRA, afin d'apporter des précisions sur les objectifs poursuivis et les conditions d'accès à ces programmes.



Domaine des Côtes d'Ardoise, Dunham, vignes

LES INTERVENTIONS SPÉCIALES EN PROTECTION DU REVENU

Comme chaque année, La Financière agricole s'est vu confier, au cours de cet exercice, l'administration de programmes spéciaux mis en œuvre par les deux ordres de gouvernement.

En décembre 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage. En effet, les entreprises porcines ont été grandement affectées par ce syndrome, et ce, de façon concomitante à une période de chute des prix du porc sur le marché. Le programme d'aide spéciale a apporté un complément à l'aide déjà accordée au secteur porcin par le programme ASRA et le PCSRA pour l'année 2005. Outre le volet financement du programme d'aide spéciale, La Financière agricole a administré le volet permettant l'octroi d'une compensation lorsque le taux de mortalité des porcs pour l'entreprise visée dépassait 6 %. Cette compensation pouvait atteindre jusqu'à un maximum des deux tiers des pertes après considération des pertes couvertes par le PCSRA. Au 31 mars 2007, la dépense s'élève à 11,3 millions de dollars pour ce volet.

D'autre part, le gouvernement fédéral annonçait, le 18 mai 2006, l'octroi d'une aide de 950 millions de dollars. De ce montant, 900 millions étaient destinés à appuyer les producteurs en modifiant rétroactivement, pour les années 2003, 2004 et 2005, la méthode d'évaluation de la valeur des inventaires prévue au PCSRA. Au Québec, La Financière agricole utilisait déjà, depuis la mise en place du PCSRA, la nouvelle méthode préconisée par le gouvernement fédéral. L'Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks, signé en novembre 2006, permet le versement de la part de l'octroi à laquelle le Québec aurait eu droit s'il n'avait pas déjà mis en œuvre la nouvelle méthode d'évaluation des inventaires. La contribution fédérale au Québec, en vertu de cet accord,

est estimée à 50 millions de dollars dont une partie est remboursée à La Financière agricole et une autre versée aux entreprises agricoles sous forme de crédit de contribution au programme ASRA.

Enfin, La Financière agricole a complété le versement des sommes liées au Programme de paiements aux producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) mis en place par le gouvernement fédéral au cours de l'exercice financier précédent pour pallier les bas prix des céréales.

L'administration de ces aides ponctuelles pour le Québec a été confiée à La Financière agricole du Québec.

LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 500 000 jusqu'à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole ainsi que celles œuvrant en deuxième et troisième transformation.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondants dans les 23 centres de services de La Financière agricole. En avril 2006, CFAI a autorisé l'émission de nouvelles actions au bénéfice du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), soit près de 2,4 millions de dollars, lui conférant ainsi 9,9 % du capital social de l'organisation.

Avec une quarantaine d'investissements autorisés depuis sa création, CFAI est devenue une référence en capital de risque auprès des petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2006-2007, CFAI a autorisé dix investissements, soit 4,15 millions de dollars, afin de soutenir des projets totalisant 13,6 millions; deux de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 200 000 et 775 000 dollars par entreprise. Ils ont permis de créer 28 emplois et d'en maintenir quelque 200 autres.

L'ÉTAT DES FONDS

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds à titre de fiduciaire.

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par un montant versé annuellement, à titre de droits d'assurance, par l'organisation.

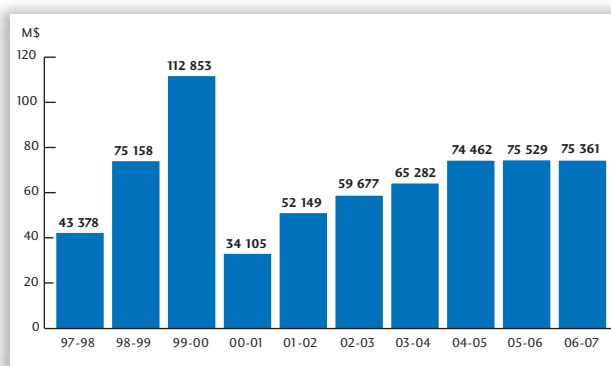
Au 31 mars 2007, l'excédent de ce Fonds s'est établi à 92,8 millions de dollars, alors que son actif était de 167,3 millions. Le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,2 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont, quant à elles, chiffrées à 7 millions relativement à 100 prêts, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente un rapport de pertes sur l'encours garanti de 0,17 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

LE FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Ce fonds est composé des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

L'année d'assurance 2006 a été caractérisée par un taux de perte supérieur à la moyenne. Toutefois, les revenus du Fonds ont été suffisants pour couvrir les indemnités de l'année financière. L'excédent cumulé du Fonds d'assurance-récolte, au 31 mars 2007, se chiffre à 75,4 millions.

Graphique 8. Historique du solde du Fonds d'assurance-récolte de 1997-1998 à 2006-2007

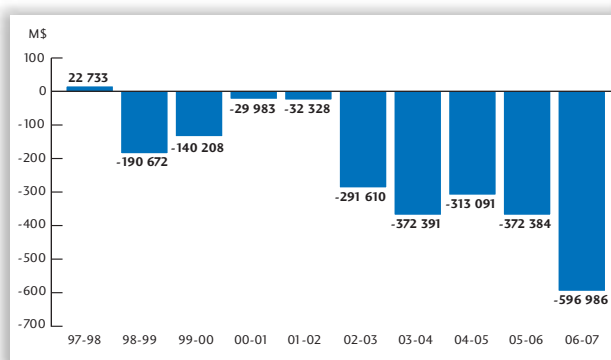


LE FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2006-2007, le déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 597 millions de dollars, soit 225 millions de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. L'augmentation du déficit accumulé s'explique en grande partie par une variation importante du solde de fonds, attribuable au secteur porcin, qui est passé d'un excédent de 21,7 millions de dollars à un déficit de 151,5 millions de dollars.

Graphique 9. Historique du solde du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de 1997-1998 à 2006-2007



ANNEXES



ANNEXE 1

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées, et entend poursuivre ses actions afin d'atteindre les objectifs fixés. Les efforts consentis, à La Financière agricole, pour le rajeunissement du personnel ont fait que 66 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de moins de 35 ans. Le recrutement de personnes membres de communautés culturelles et de personnes handicapées a représenté, quant à lui, 6 % de l'embauche du personnel régulier et occasionnel. En effet, cet objectif représente un défi de taille, en raison du manque de disponibilités dans ce bassin de main-d'œuvre pour les emplois de La Financière agricole. Les membres de communautés culturelles représentent 1,3 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,4 %.

En ce qui concerne la représentativité des femmes, on remarque que La Financière agricole se rapproche grandement de l'objectif gouvernemental fixé à 20 % pour la catégorie des cadres, avec 16,6 %, et qu'elle dépasse celui établi pour la catégorie professionnelle, soit 30 %, avec 42,9 %.

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE

Depuis la mise en place de son code de déontologie, en septembre 2003, et l'instauration des mesures pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés, 196 déclarations d'intérêts ont été traitées, dont 35 pour intérêts directs, 142 pour intérêts indirects et 19 pour fonctions extérieures. De ce nombre, 17 déclarations ont été analysées durant l'année en cours. Des mesures particulières de traitement sont mises en place pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts, en vue d'assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers.

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, à l'instar de tous les ministères et organismes de l'Administration, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole a revu sa politique linguistique permettant de baliser et d'harmoniser ses pratiques linguistiques. Celle-ci sera soumise, au cours de l'année 2007-2008, à l'Office québécois de la langue française pour obtenir son avis. Parallèlement, la mise à niveau du Programme de francisation se poursuivra au cours de la prochaine année financière afin d'être complétée d'ici la fin de l'année 2007.

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice financier de 2006-2007, La Financière agricole a finalisé la mise en place, sur ses sites intranet et Internet, d'une section spécifique sur la protection des renseignements personnels. À ce titre, l'internaute pourra consulter différents aspects de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, notamment pour savoir comment faire une demande d'accès ou obtenir le nom du responsable de même que la liste des répondants dans chacun des centres de services, la liste des ententes intervenues entre l'organisation et les différents ministères et organismes ou fédérations de l'UPA, et un modèle de consentement.

LES DEMANDES D'ACCÈS

En 2006-2007, La Financière agricole du Québec a traité plus de 2 742 demandes d'accès, comparativement à 656 en 2005-2006, soit quatre fois plus. Cette augmentation remarquable est due principalement à une forte demande par des tiers, et ce, avec le consentement de la personne concernée, pour consulter le plan de ferme électronique (format papier ou vectoriel) conçu par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou stabilisation.

De plus, parmi les demandes d'accès reçues, neuf émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et visaient près de 1 100 clients. Cette communication de renseignements s'effectue dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, en vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de l'article 25 de la Loi sur la protection des végétaux (1990, ch. 22), l'organisation a communiqué à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les renseignements détenus à l'égard de 115 entreprises agricoles de pommes de terre, dans le cadre de la présence du nématode doré au Québec.

Conformément à l'article 67.3 de cette loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers en vertu des dispositions législatives prévues à cette loi, et ce, sans l'autorisation préalable des personnes concernées.

LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À DES TIERS

En 2006-2007, La Financière agricole a résilié l'Entente relative à la transmission de données de La Financière agricole du Québec à l'Office des producteurs de tabac jaune. En effet, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a mis fin au Plan conjoint des producteurs de tabac jaune, décrétant, par la même occasion, la fin des activités de l'Office. Or, conformément à l'article 13 de l'entente, celle-ci a été résiliée, et le liquidateur a confirmé avoir détruit les renseignements ayant été transmis à l'Office par La Financière agricole.

Ainsi, La Financière agricole a mis à jour son dépliant corporatif sur les échanges de renseignements auxquels l'organisation procède dans le cadre d'ententes conclues avec différents intervenants du milieu agricole. Il a été expédié à l'ensemble de sa clientèle au cours du dernier semestre de l'exercice financier de 2006-2007.

Enfin, la Commission d'accès à l'information a émis deux avis favorables au regard de la modification de deux ententes administratives, dont une avec la Fédération des producteurs de bovins du Québec relative à la perception par l'organisation des contributions exigibles des producteurs assurés visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins. Quant à la seconde entente modifiée, elle concerne la communication de renseignements personnels entre l'organisation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Traçabilité Québec inc. à l'égard de la perception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs assurés visés par la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, et ce, sans le consentement de la personne concernée, mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

ANNEXE 1 suite

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, c. L-01)
Centre de développement du porc du Québec	Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Articles 37 ([2B]) et 66 [2] du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (LRQ, c. A-31) Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de bovins du Québec	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
Fédération des producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, c. L-0.1) Articles 71(1), 88(1) et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1)
Fédération des producteurs de porcs du Québec	Dans le cadre de son mandat de percevoir, pour La Financière agricole et à l'acquit de cette dernière, toutes les cotisations exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) Articles 66(1), 81 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Agri-Traçabilité Québec	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (LRQ, c. P-42)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement

ANNEXE 2

DES RÉSULTATS QUI COMPTENT

ORIENTATION 1. Faire évoluer les interventions pour augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à l'environnement d'affaires

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2007
1. Adapter l'offre à l'évolution des entreprises et inciter celles-ci à la performance.	1.1 Finaliser la réflexion sur la méthode d'évaluation des coûts de production.	Degré de réalisation du plan d'adaptation de l'offre.	50 %	75 %
2. Promouvoir et réaliser des interventions souples, responsables et adaptées à l'environnement d'affaires.	2.1 Mettre en place de nouveaux outils en appui à la stratégie de financement agricole et forestier.	% d'augmentation du volume d'activité (montant de prêts autorisés) en financement.	15 %	37 %
	2.2 Réaliser des interventions <i>ad hoc</i> pour supporter des secteurs aux prises avec des problématiques conjoncturelles.	Nombre d'interventions.	4	5
3. Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.	3.1 Faire l'inventaire des produits du terroir supportés par la FADQ.	% de réalisation de l'inventaire.	100 %	75 %
	3.2 Supporter le développement de nouveaux produits et de produits à valeur ajoutée (productions émergentes nutraceutiques, aliments fonctionnels, agrotourisme, produits du terroir) en réalisant des études et des analyses et en adaptant nos programmes de financement.	Nombre d'études.	3	4
4. Orienter les programmes de protection du revenu selon les paramètres liés aux données du marché et aux risques historiques.	4.1 Évaluer la pertinence d'assurer certains produits selon la mise en marché ordonnée et efficace, l'obtention d'un prix optimal sur le marché et selon des risques historiques mesurables. D'ici là, poursuivre le calendrier d'évaluation prévu : veaux de lait - veaux de grain - céréales - agneaux.	Nombre de programmes complémentaires de protection du revenu évalués.	4	4
	4.2 Définir et recommander les ajustements requis à l'assurance stabilisation des revenus agricoles.	Degré de réalisation du plan de modernisation de l'ASRA.	100 %	100 %

ORIENTATION 2. Favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2007
1. Poursuivre le développement du soutien à la relève agricole.	1.1 Valoriser les programmes d'aide de La Financière agricole pour la relève par : <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de séminaires pour la clientèle; • l'offre de bourses de reconnaissance à la formation et l'établissement agricole. 	Progression du nombre de personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.	6 %	7 %
	1.2 Identifier et contribuer au développement de nouveaux outils pour la relève et le transfert d'entreprises agricoles.	Mesures de soutien identifiées.	2	2
2. Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.	2.1 Application de l'écoconditionnalité pour les entreprises agricoles concernées.	% des exploitations porcines sujettes à l'écoconditionnalité.	100 %	100 %
	2.2 Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité via le programme Habitat faunique et les ajustements aux plans de ferme afin de tenir compte de la réglementation sur les bandes riveraines.	Nombre d'entreprises qui adhèrent aux projets pilotes en agroenvironnement et habitats fauniques.	100	32
		Nombre de plans de ferme ajustés.	700	Aucun
3. Favoriser le développement de produits du terroir.	3.1 Valoriser les interventions de La Financière agricole dans les produits régionaux en se rapprochant des partenaires des milieux qui sont concernés.	Nombre de partenariats.	15	60
	3.2 Appuyer les initiatives en faveur des produits du terroir et en favoriser la reconnaissance via le soutien à des événements mettant ces produits en valeur.	Nombre d'événements (congrès, foire, événement touristique, de formation).	10	23
4. Favoriser la saine gestion d'entreprise.	4.1 Mettre au point des outils d'information et de sensibilisation à l'amélioration de la performance des entreprises en élaborant un outil d'étalonnage des résultats financiers de la clientèle et en réalisant des analyses sur les facteurs de succès.	Nombre d'interventions qui permettent de diffuser l'information produite.	5	13
5. Exercer un rôle clé à titre de partenaire en capital de risque en agroalimentaire.	5.1 Élargir l'offre de capital de risque à de nouveaux créneaux.	Investissements dans de nouveaux créneaux (nouveau produit).	2	2
		Part de marché.	40 %	46 %
		Projets d'investissements autorisés.	10	10
		Valeur des investissements déboursés.	2,5 M\$	2,8 M\$
		Entente de partenariat.	1	1
5.2 Utiliser l'effet levier de CFAI pour la concrétisation de projets agricoles ou agroalimentaires.	Nombre de projets identifiés par le démarchage du réseau national.	5	30	
6. Intervenir davantage en amont et en aval de la production agricole.	6.1 Acquérir certains actifs financiers et agroalimentaires stratégiques.	Nombre d'acquisitions d'actifs financiers stratégiques.	2	1
	6.2 Soutenir des interventions permettant l'acquisition d'actifs en aval qui élargissent ou consolident la filière agroalimentaire.	Nombre de nouveaux projets supportés.	2	1

ANNEXE 2 suite

DES RÉSULTATS QUI COMPTENT

ORIENTATION 3. Renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2007
1. Maintenir et accroître la mobilisation et l'engagement du personnel.	1.1 Finaliser le plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.	IME (Indice de mobilisation des employés).	> 7	21
	1.2 Mettre en place, faire connaître et obtenir l'adhésion au cadre de gestion des changements organisationnels.	Nombre de participants	150	150
	1.3 Poursuivre le renforcement du sentiment d'appartenance en réalisant des sessions d'accueil (160 participants).			
	1.4 Renforcer les canaux et l'efficacité de la communication interne.			
	1.5 Poursuivre le développement des compétences du personnel via : <ul style="list-style-type: none"> • Le partage et la mise en valeur des compétences des centres de services. • La réalisation du plan de développement des employés. • La formation des employés axée sur la prestation de services de qualité. 	Pourcentage de la masse salariale investi en formation.	4 %	3,4 %
2. Poursuivre la modernisation de nos moyens d'intervention.	2.1 Continuer le développement et la mise en place de la prestation électronique de services.	% de réalisation du plan d'implantation du dossier électronique client.	33 %	25 %
	2.2 Refonte du système d'identification permanente des bouillons et mise au point et implantation de l'identification permanente des veaux d'embouche.	Degré de réalisation.	100 %	Non mesuré
	2.3 Fiche de paiement simplifiée.	Degré de réalisation.	100 %	20 %
	2.4 Poursuivre l'intégration et l'allègement des processus et compléter par la mise en place du dossier du client unique.	Degré de réalisation.	100 %	60 %
	2.5 Mettre en application l'approche des dérivés climatiques dans l'évaluation des pertes de récoltes.	Degré de réalisation du projet des dérivés climatiques.	100 %	100 %
3. Communiquer de façon efficace.	3.1 Poursuivre la vulgarisation de l'information en fonction des attentes du client.	% de la clientèle qui comprend le rôle de la FADQ selon un sondage. % de la clientèle qui considère que les communications écrites sont claires.	85 % —	85 % Non mesuré
	3.2 Accentuer nos initiatives et notre participation lors d'événements publics pour accroître la notoriété et le rayonnement de l'organisation de même que pour rejoindre les producteurs, les partenaires et les intervenants du milieu.	Nombre d'événements par région.	3 par région	51
	3.3 Élaborer une stratégie de promotion de nos produits auprès de l'ensemble de la clientèle.	Ratio : présence dans les médias / nombre de communiqués émis.	> 2	6,0
4. Viser un niveau optimal de satisfaction de la clientèle.	4.1 Vérifier périodiquement le niveau de satisfaction de la clientèle.	Taux de satisfaction de la clientèle.	> 90 %	93 %
	4.2 Maintenir des relations soutenues avec les représentants du partenaire.	Nombre de rencontres statutaires avec la direction de l'UPA, les fédérations spécialisées et les fédérations régionales.	84	222

ORIENTATION 4. Réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2007	
1. Accroître la marge de manœuvre financière.	1.1 Augmenter les revenus autonomes.	% d'autofinancement des dépenses d'administration.	53 %	64,8 %	
	1.2. Contrôler l'accroissement des coûts d'administration.	Taux de croissance des dépenses.	Croissance inférieure à 3,9 %	3,3 %	
2. Assurer la pérennité des programmes de protection du revenu.	2.1 Adapter la dynamique de croissance des coûts de programme de sécurité du revenu à la capacité d'intervention financière en identifiant les scénarios qui assureront le respect de la capacité d'intervention financière.	Élaboration de scénarios visant l'amélioration de l'état des fonds.	2	4	
3. Assurer la rentabilité de nos investissements.	3.1 Développer la commercialisation sur les marchés étrangers de notre savoir-faire et de nos technologies dans certains pays ciblés en effectuant un recensement et un inventaire des ressources disponibles à la FADQ.	Nombre de projets.	1	1	
4. S'assurer de l'efficacité des coûts d'administration.	4.1 Planter un système d'appréciation de l'efficacité des coûts d'administration des programmes et effectuer une mesure annuelle et l'analyse des résultats.	Frais d'administration / chiffre d'affaires.	ASRA :	0,24 %	0,21 %
			ASREC :	1,90 %	1,94 %
			PCSRA :	0,50 %	0,54 %
			Financement agricole et forestier :	0,46 %	0,47 %
5. Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions.	5.1 S'assurer que tout nouveau mandat confié à la FADQ soit accompagné d'un financement approprié.	% des dépenses encourues.	Impact financier nul	Impact financier nul, sauf SDP 185 k\$	
6. Renouveler la convention avec le gouvernement du Québec.	6.1 Réaliser le bilan des activités et déterminer les conditions de renouvellement.	Degré de réalisation du processus de renouvellement de la convention (bilan et détermination des conditions de renouvellement).	100 %	95 %	

ANNEXE 3

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES

FINANCEMENT

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	14 422	1 519
Encours (M\$)	4 163,3	88,4
Contributions à l'intérêt (M\$)	2,9	0,1
Réclamations payées (M\$)	6,8	0,2
Prêts autorisés en 2006-2007 (M\$)	777,5	22,9
Ouvertures de crédit en 2006-2007 (M\$)	118,7	—
Subventions à l'établissement (M\$)	9,9	—
Subventions au démarrage (M\$)	0,6	—
Subventions à l'encadrement (M\$)	0,5	—

RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)
Laitière	53,8	53,0	59,1
Porcine	8,6	10,6	8,4
Grandes cultures	7,6	5,9	6,0
Horticole	7,0	8,5	6,4
Bovine	6,1	6,2	5,7
Avicole	2,1	1,5	1,8
Acéricole	2,6	2,7	2,3
Forestière**	4,0	3,9	2,9
Autres	8,2	7,7	7,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisés au cours de l'exercice. ** Prêts forestiers seulement.

RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)
Horticole	14,4	17,0	11,7
Bovine	19,3	26,8	27,9
Grandes cultures	4,7	3,1	7,6
Porcine	3,8	1,9	1,5
Laitière	0,6	1,0	1,0
Avicole	0,5	0,5	0,5
Acéricole**	—	—	0,9
Autres	3,2	1,5	3,0
Biens et services	53,5 ***	48,2 ***	45,9 ***
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement. ** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$. *** Coopératives de producteurs de bovins.

LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2004-2005 (%)	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)
Laitière	55,5	53,0	55,0
Horticole	13,1	11,9	12,9
Porcine	7,0	12,3	8,1
Bovine	7,0	6,6	8,7
Grandes cultures	4,3	5,6	3,0
Avicole	3,3	3,0	0,9
Autres	9,8	7,6	11,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

PROFIL DES PERSONNES* ÉTABLIES EN AGRICULTURE

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre	341	331	355
Proportion d'hommes	67 %	73 %	66 %
Proportion de femmes	33 %	27 %	34 %
Âge moyen (années)	28,1	28,4	28,2
Scolarité moyenne (années)	13,9	14,1	14,0
Formation agricole	88 %	91 %	92 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2005-2006 (%)	2006-2007 (%)
Horticole	21,8	14,3
Bovine	20,7	22,2
Grandes cultures	15,0	7,9
Laitière	6,9	9,5
Porcine	2,3	4,8
Avicole	2,3	4,8
Autres	31,0	36,5
TOTAL	100,0	100,0

ASSURANCE

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'entreprises participantes	13 324	13 324	13 520
Valeurs assurées (M\$)	845,5	891,7	934,9
Contributions totales (M\$)	53,4	49,8	62,9
Indemnités (M\$)	56,4	58,9	73,4

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES*

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre d'entreprises participantes	17 783	17 464	17 129
PRODUCTIONS ANIMALES			
Valeurs assurées (M\$)	1 978,3	2 290,4	2 366,4
Contributions totales (M\$)	134,2	210,4	168,9
Compensations (M\$)	97,1	160,4	348,3
PRODUCTIONS VÉGÉTALES			
Valeurs assurées (M\$)	999,6	1 038,8	1 097,6
Contributions totales (M\$)	248,5	180,9	234,3
Compensations (M\$)	219,4	275,9	253,1

* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme ASRA et le PCSRA.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2006

CULTURES ASSURÉES	Clients assurés*	Unités assurées (Hectares)	Unités assurées (Autres)	Valeurs assurées (\$)
SYSTÈME COLLECTIF				
Foin	7 976	587 375		231 732 442
Maïs fourrager	2 308	26 089		32 134 885
Céréales	4 370	113 029		42 271 634
Maïs-grain	1 532	99 427		92 456 823
SYSTÈME INDIVIDUEL				
Blé	1 155	31 436		17 595 419
Orge	1 368	37 001		16 191 196
Avoine	1 076	36 079		12 102 745
Maïs-grain	3 155	229 223		228 893 929
Soya	3 369	146 050		86 558 302
Sarrasin	6	154		33 157
Pois secs	15	374		102 793
Haricots secs	121	4 204		3 414 078
Canola	169	4 936		2 809 243
Fraises	78	311		3 436 811
Framboises	18	47		405 046
Bleuets	120	9 730		6 022 234
Pommiers (arbres)	117		650 718	10 229 060
Pommes (unités arbres)	279		716 443	16 889 230
Légumes de transformation	423	16 086		16 826 230
Miel (ruches)	95		59 566	9 568 051
LÉGUMES MARAÎCHERS				
« A » multirisques	284	11 843		45 035 080
« B » grêle	113	2 485		12 123 164
« C » plants vivaces	2	5		13 128
« D » gel	29	369		1 733 110
Pommes de terre	197	14 535		46 370 159
TOTAL assurance récolte	13 520	1 370 789	1 426 726	934 948 245

* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES D'ASSURANCE CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER DE 2006-2007

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance	Valeurs assurées (\$)	Nombre d'unités assurées (Hectares)	Nombre d'unités assurées (Autres)
Veaux d'embouche	2006	280,4		241 138 ¹
Bouvillons et bovins d'abattage	2006	340,7		67 639 720 ²
Veaux de grain	2006	64,3		80 191 ³
Veaux de lait	2006	173,0		165 632 ³
Porcelets	2006	485,2		366 934 ⁴
Porcs	2006	976,7		7 018 283 ⁵
Agneaux	2006	46,1		175 808 ⁶
Pommes de terre	2005-2006	57,7	13 251,6	
Céréales, maïs-grain et soya				
• Avoine	2005-2006	84,5	105 828,6	
• Blé fourrager	2005-2006	21,4	23 688,7	
• Blé de consommation humaine	2005-2006	33,5	32 046,1	
• Canola	2005-2006	13,2	12 286,4	
• Maïs-grain	2005-2006	593,3	408 228,8	
• Orge	2005-2006	90,2	106 067,8	
• Soya	2005-2006	164,3	183 319,3	
Pommes	2005-2006	39,5		79 551 ⁷
Total des productions animales		2 366,4		
Total des productions végétales		1 097,6		
Total global		3 464,0		

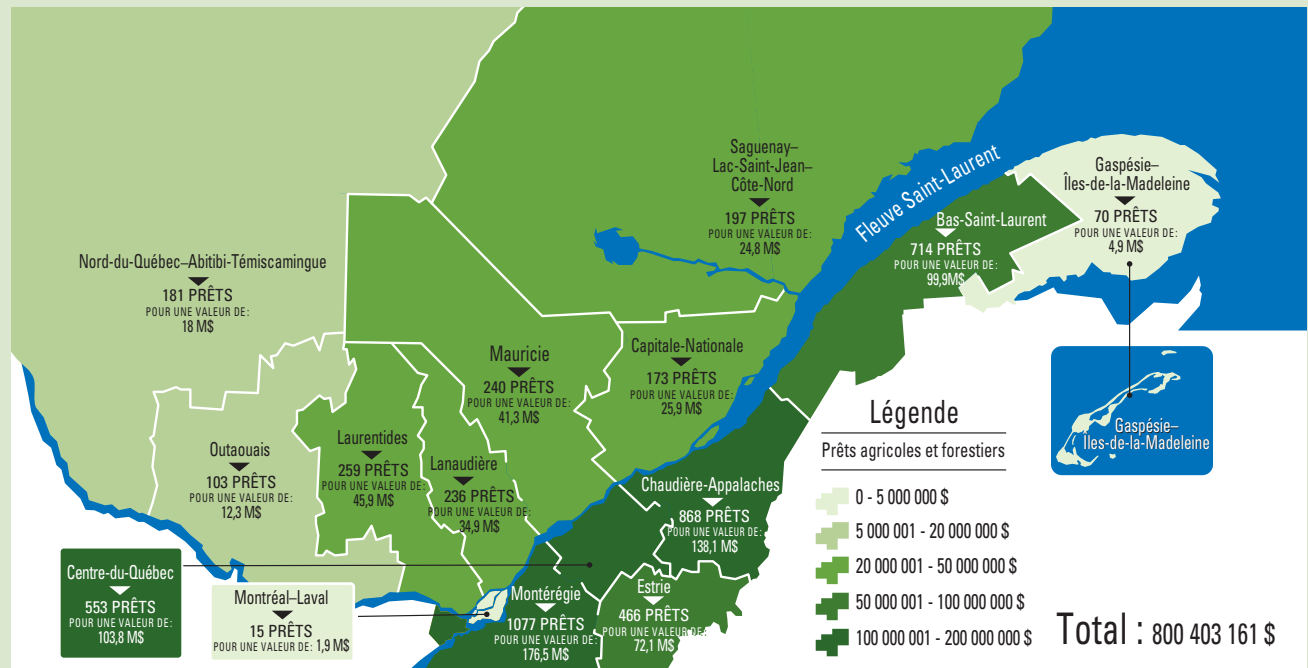
1. Vaches 2. Kg de gain 3. Veaux 4. Truies 5. Porcs 6. Brebis 7. Tonnes métriques

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME CANADIEN DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE*

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	Année de participation 2005		
	Nombre de participants	Nombre Paiements	(M\$)
Lait	6 529	2 000	19,1
Bouvillons et bovins d'abattage	628	309	6,7
Veaux de grain et veaux de lait	365	76	2,0
Veaux d'embouche	3 381	1 931	14,8
Volailles	494	92	7,2
Porcs	1 451	633	29,0
Agneaux	661	252	2,2
Grands gibiers	79	42	0,7
Autres animaux	221	98	1,2
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 516	2 224	28,8
Autres grandes cultures	610	306	3,4
Pommes	301	161	2,8
Autres fruits	292	126	2,3
Pommes de terre	242	127	8,5
Légumes	731	408	21,8
Horticulture ornementale	342	155	8,5
Produits de l'érable	1 832	1 027	6,0
Autres	197	77	0,7
TOTAL	21 872	10 044	165,7

* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

CARTE 1. Répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2006-2007



CARTE 2. Répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2006-2007



* Secteur agricole seulement et n'incluant pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

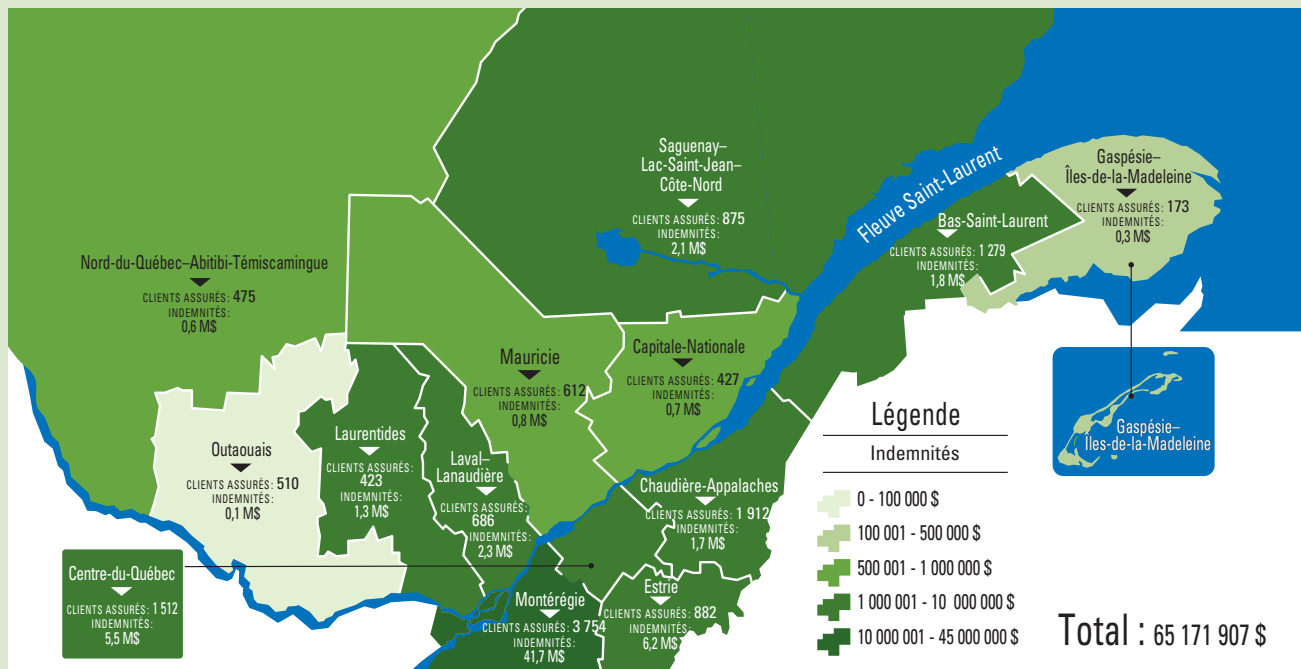
CARTE 3. Répartition du nombre de personnes* établies par région administrative pour l'année 2006-2007



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

CARTE 4. Assurance récolte - Année 2006

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 30 avril 2007.

CARTE 5. Assurance stabilisation des revenus agricoles - Année 2006-2007 STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



CARTE 6. Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - Année 2005 STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE*



* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

ANNEXE 4

POUR VOUS, À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
Téléphone : 418 838-5602
Télécopieur : 418 833-3871
Courriel : financiereagricole@fadq.qc.ca

SITE INTERNET

www.fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Sans frais : 1 800 749-3646

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Centre de services d'Amos
261, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V1
Téléphone : 819 444-5335
Télécopieur : 819 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

Centre de services de Rouyn-Noranda
53, rue du Terminus Ouest, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone : 819 763-3759
Télécopieur : 819 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Centre de services de Caplan
34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2689
Télécopieur : 418 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Centre de services de Rimouski
337, rue Moreault, bureau 2.10
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : 418 727-3586
Télécopieur : 418 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

Centre de services de Rivière-du-Loup
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : 418 867-1264
Télécopieur : 418 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Centre de services de Québec
5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100
Québec (Québec) G2E 2G6
Téléphone : 418 528-1552
Télécopieur : 418 528-1680
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre de services de Drummondville
750, boulevard René-Lévesque, bureau 100
Drummondville (Québec) J2C 7N7
Téléphone : 819 475-8461
Télécopieur : 819 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

Centre de services de Nicolet
460, boulevard Louis-Fréchette, 1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : 819 293-6991
Télécopieur : 819 293-8426
Courriel : nicolet@fadq.qc.ca

Centre de services de Victoriaville
767, boulevard Industriel Est, bureau 200
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone : 819 758-8239
Télécopieur : 819 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Centre de services de Lévis
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : 418 833-7575
Télécopieur : 418 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca

**Centre de services de Sainte-Marie
Place Mariville**
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : 418 386-8084
Télécopieur : 418 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Georges
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : 418 226-3110
Télécopieur : 418 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

ESTRIE

Centre de services de Sherbrooke

4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone : 819 820-3393
Télécopieur : 819 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE- LAVAL-MONTRÉAL

Centre de services de L'Assomption

300, rue Dorval, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : 450 589-2204
Télécopieur : 450 589-9727
Courriel : assumption@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone : 450 472-1140
Télécopieur : 450 472-3911
Courriel : saint-eustache@fadq.qc.ca

MAURICIE

Centre de services de Trois-Rivières

5195, boulevard des Forges, bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone : 819 371-6609
Télécopieur : 819 371-6970
Courriel : trois-rivieres@fadq.qc.ca

MONTÉRÉGIE

Centre de services de Granby

328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2G 2W4
Téléphone : 450 776-7145
Télécopieur : 450 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Centre de services de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : 450 444-1678
Télécopieur : 450 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : 450 370-3040
Télécopieur : 450 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Hyacinthe

3100, boulevard Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : 450 778-6635
Télécopieur : 450 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7
Téléphone : 450 346-8780
Télécopieur : 450 358-9780
Courriel : saint-jean@fadq.qc.ca

OUTAOUAIS

Centre de services de Gatineau

999, rue Dollard, bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone : 819 986-1997
Télécopieur : 819 986-1529
Courriel : gatineau@fadq.qc.ca

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Centre de services d'Alma

100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : 418 668-2369
Télécopieur : 418 662-2811
Courriel : alma@fadq.qc.ca

Recouvrement

170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : 450 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : 450 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier

Courriel : forestier@fadq.qc.ca

ANNEXE 5

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (LRQ, chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.

2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION 2 RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.

9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.

10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (LRQ, chapitre P 28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;

b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 3 MISE EN ŒUVRE

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION 4 DISPOSITIONS FINALES

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

ANNEXE 6

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Laurent Pellerin*

Président du conseil
Président général
Union des producteurs agricoles

Jacques Brind'Amour*

Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

Annette Harnois-Coutu

Présidente
Fédération de l'Union
des producteurs agricoles
de Lanaudière

Michel R. Saint-Pierre*

Vice-président du conseil
Sous-ministre
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation



Diane Jean

Sous-ministre
Ministère du Revenu du Québec

Jean Larose

Directeur général
Union des producteurs agricoles

Marcel Ostiguy

Président
Aliments Carrière inc.

Régnald Boucher**

Administrateur
Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins
du Québec



Pierre Lemieux

Président
Fédération des producteurs
acéricoles du Québec

Marthe Lacroix**

Vice-présidente Actuariat
La Capitale assurances
générales inc.

Pierre Chouinard',**

Président
Fédération des producteurs
de pommes de terre du Québec

Renée Saint-Hilaire

Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec

* Membres du Comité exécutif.

** Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification.

1. Jusqu'au 30 mars 2007.

Au 31 mai 2007

ANNEXE 7

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Claude Lavoie

Vice-président à la clientèle

Marc Ferland

Vice-président aux assurances et
à la protection du revenu

Jacques Brind'Amour

Président-directeur général

Norman Johnston

Vice-président au financement

Renée Saint-Hilaire

Secrétaire générale

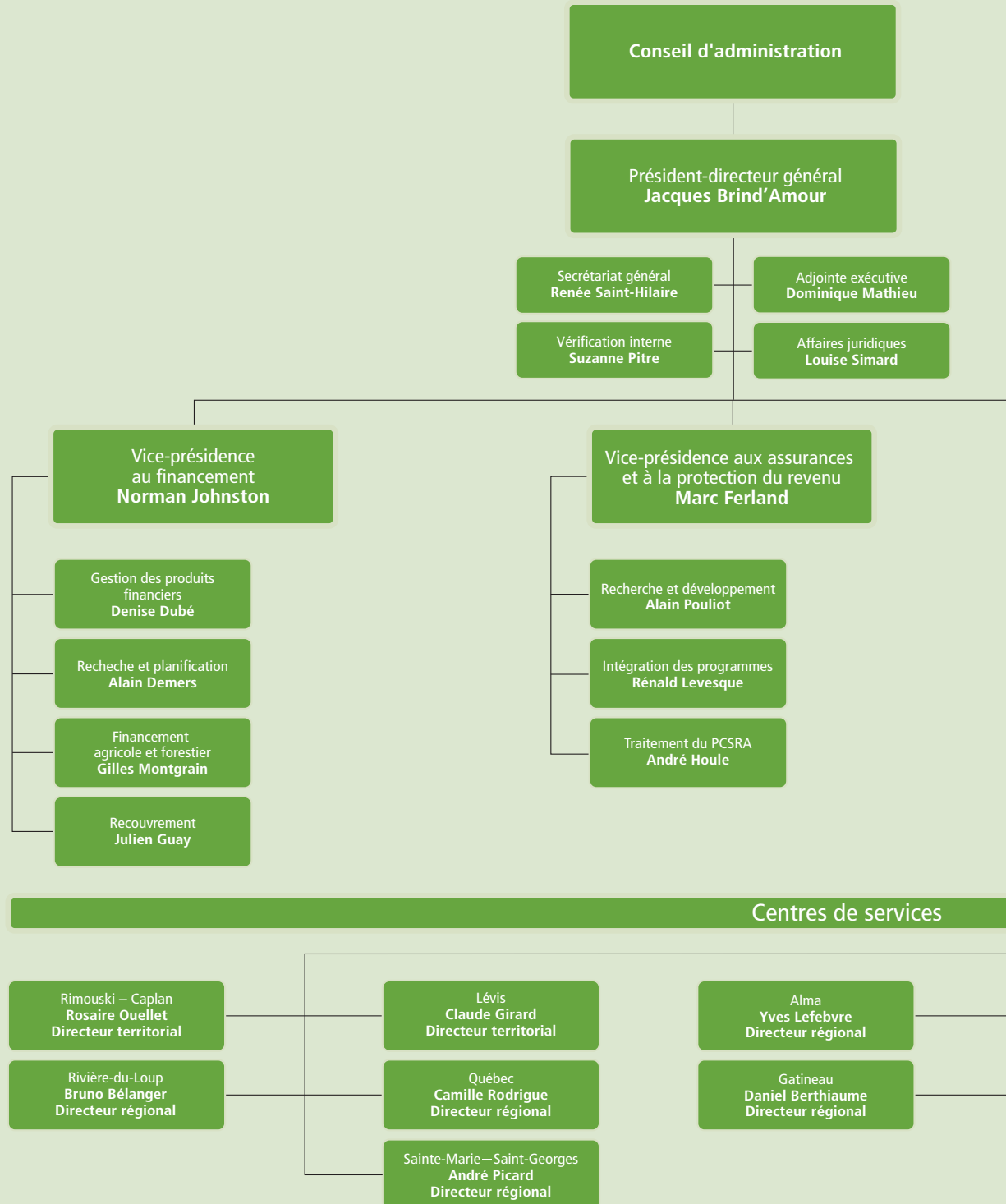
Jean-Marc Lacasse

Vice-président aux affaires corporatives

Au 31 mai 2007

ANNEXE 8

ORGANISATION ADMINISTRATIVE



Au 31 mai 2007

Vice-présidence à la clientèle
Claude Lavoie

Coordination des opérations
Luc Fradet

Vice-présidence
aux affaires corporatives
Jean-Marc Lacasse

Organisation financière
et trésorerie
Pierre Thivierge

Ressources financières
et matérielles
Richard Couture

Ressources informationnelles
Denis Maheux

Communications et marketing
Gilles Beaulé

Ressources humaines
Magalie Lavoie

L'Assomption—Saint-Eustache
Claude Robitaille
Directeur régional

Rouyn-Noranda—Amos
Marc Dickey
Directeur régional

Sherbrooke
Gaétan Doré
Directeur régional

Nicolet—Drummondville
Annie Lafrance
Directrice territoriale

Trois-Rivières
Jean-Pierre Massicotte
Directeur régional

Victoriaville
Michel Beaulac
Directeur régional

Saint-Hyacinthe
Pierre Girouard
Directeur territorial

Granby
Yvon Caron
Directeur régional

La Prairie—Salaberry-de-Valleyfield
Jany Ménard
Directrice régionale

Saint-Jean-sur-Richelieu
Gérard Blais
Directeur régional

ANNEXE 9

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.



Jacques Brind'Amour*

Président du conseil
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

Pierre Lemieux*

Président
Fédération des producteurs
acéricoles du Québec

Ernest Desrosiers

Sous-ministre associé
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation

Marie-Christiane Lecours

Vice-présidente aux finances
Biscuits Leclerc Itée



Jacques Desmeules**

**Président du conseil
de La Survivance**
Mutuelle d'assurance-vie et
administrateur de sociétés

Johanne Tanguay

Directrice générale
Cintech agroalimentaire

Norman Johnston**

Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec

Gilbert Lavoie

Économiste principal
Union des producteurs agricoles



Hubert Carrier*, **

**Directeur des investissements –
Agroalimentaire**
Fonds de solidarité FTQ

Dominique Vignola

Directeur général
Capital Financière agricole inc.

Renée Saint-Hilaire

Secrétaire générale

* Membres du Comité exécutif.

** Membres du Comité de vérification.



30 %